

Bureau du Cnis du 30 septembre 2015, synthèse pour le site

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Yannick Moreau le 30 septembre 2015.

Alain Gubian, président du groupe de travail relatif à « La mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques » présente le projet de mandat et rappelle ses principaux enjeux. L'impact sur les finances publiques est cité dans le titre en raison des débats que suscitent les pertes de cotisations, d'impôts et de prestations sociales indûment versées. Cependant, une partie de ce manque à gagner n'existerait pas si le travail dissimulé devenait légal. **Cinq problématiques seront étudiées :**

1. Définition du champ de réflexion (cadrage sémantique, définitions résultant du droit et typologies nationales et internationales). Les travailleurs détachés seront intégrés à la réflexion. 2. Différentes méthodes d'estimation de la fraude sociale existent concernant le travail dissimulé. Le groupe décrira ces méthodes et leurs limites. 3. Fiabilité des estimations dans la durée. 4. Comparaisons internationales. 5. Sources statistiques existantes ou à rechercher.

Les échanges ont porté principalement sur les causes du travail dissimulé et leurs différents impacts sur les catégories de travail concerné, l'importance des analyses sectorielles, l'intérêt de bien intégrer les questions de cohésion sociale et de conditions de travail, l'impact des nouvelles technologies et les perspectives d'estimation que pourraient offrir les flux financiers. Un doute s'est exprimé quant à l'efficacité à attendre d'une enquête intégrant des questions sur le travail dissimulé.

Le colloque prévu par le Cnis en 2016 vise à intervenir dans le débat public autour de thèmes à enjeu pour la statistique publique et à mieux faire connaître l'utilité des travaux. Les publics cibles sont divers (politiques, administratifs, associations, journalistes, chercheurs, utilisateur éclairé, statisticien). **Le thème de la portée et des limites des comparaisons internationales** a été retenu. Celui de « *La mesure de la nouvelle économie ou de l'économie numérique* » pourrait être traité ultérieurement après instruction.

Le centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie (Ceren) souhaite étalonner ses données d'enquêtes. Il a été convenu qu'il y aurait un complément d'instruction avant avis du prochain bureau le 4 décembre. **Une réunion d'instruction de la demande de l'Observatoire de la répression et des discriminations syndicales** sur l'impact de l'engagement des salariés sur leur carrière professionnelle est prévue début octobre 2015.

La Banque de France fera une réponse circonstanciée aux treize recommandations du rapport publié début juillet sur « L'accès aux données du secteur bancaire et financier » ; certaines de ces recommandations ne sont pas applicables de son point de vue. Même s'il existe des marges de progrès pour l'accès des chercheurs, la Banque de France a souhaité rappeler les avancées obtenues avec la création du comité d'accès aux chercheurs. Les échanges entre le Cnis et la Banque de France se poursuivront afin d'élaborer un avis argumenté sur les conditions juridiques et opérationnelles d'accès aux données.

L'ONU a adopté le 25 septembre 2015 de nouveaux objectifs de développement durable. Pour chacune des 169 cibles, rattachés à 17 objectifs globaux, des indicateurs seront proposés à la Commission statistique des Nations Unies en mars 2016. La France fait partie du groupe chargé de finaliser les indicateurs. L'ONU produira également un rapport annuel. Le processus sera piloté par les pays, qui pourront adapter des indicateurs pour suivre leur programme national. La statistique publique doit s'interroger sur des indicateurs relatifs à la confiance dans les institutions.

Jean-Luc Tavernier a commenté **l'actualité du service statistique public (SSP). Au titre des dossiers européens,** la mise en œuvre du nouveau règlement européen révisant la loi statistique européenne impose des dispositions qui se combinent mal avec le droit public national ou avec nos pratiques institutionnelles. Cette difficulté apparaît aussi dans d'autres pays et fait l'objet d'une task-force européenne. **Le concept européen d'ONAS** ("autres autorités nationales", producteurs de statistiques européennes) **ne correspond pas au concept de SSM,** certaines statistiques européennes étant produites à l'extérieur du service statistique public. La dernière réunion annuelle des directeurs généraux des instituts nationaux de statistiques a de nouveau abordé les **possibilités d'échanges de données individuelles entre pays.** Eurostat continue à faire pression pour disposer de statistiques plus rapidement, notamment sur les revenus et la pauvreté monétaire. La France, qui utilise des données administratives, ne peut actuellement raccourcir ses délais.

Au niveau institutionnel français, la localisation du siège des directions régionales de l'Insee correspondant aux nouvelles régions **ne sera pas la ville chef-lieu dans trois cas** : en Normandie (Caen), en Bourgogne-Franche-Comté (Besançon) et en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Poitiers). **Le projet de loi sur le numérique** concerne l'Insee et ses activités, notamment l'article 7 qui ouvrirait la possibilité pour la statistique publique d'accéder à des bases de données privées et l'article 10 qui définit les conditions de création et d'utilisation d'un NIR haché, pour la statistique publique d'une part et la recherche d'autre part. Par ailleurs, il est question de la création d'un service public de la donnée.

Enfin, le directeur général a mentionné **les dernières commissions des comptes** et **les principales publications du SSP**.